



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 2 mars 2022 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 24 mars 2022)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mr Philippe KIPP est désigné secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme Sandrine AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Valentin GILLET
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF

Absents: Mr. Alban AUDOIN
 Mr. Cyril VERGNON

* * *

- ✚ Ordre du jour :
 - ✚ Actions du Maire depuis le 23/09/2021
 - ✚ Décision modificative au budget pour le règlement de l'entreprise Gouwy
 - ✚ Débat d'orientation budgétaire :
 - Investissements
 - Achats matériels
 - Travaux bâtiments communaux (église, toiture mairie)
 - ✚ Budget CCAS
 - ✚ Budget lotissement
 - ✚ Vote subventions aux associations
 - ✚ Vote taux d'imposition



PILLAC - 16390

- ✚ Mise en place d'une enquête publique pour la vente d'un chemin communal aux « Landes »
- ✚ Questions diverses

✚ **Actions du Maire depuis le 16/12/2021**

- ✚ 10/01/2022 Réunion avec un représentant des Compagnons de St Jacques pour les travaux de l'église
- ✚ 13/01/2022 Réunion conseil communautaire
- ✚ 27/01/2022 Réunion conseil communautaire
- ✚ 02/02/2022 Rdv en Mairie avec le SDEG16 pour réactualiser les devis sur l'enfouissement des réseaux
- ✚ 03/02/2022 Commission culture
- ✚ 10/02/2022 Conseil communautaire
- ✚ 14/02/2022 Commission finances
- ✚ 24/02/2022 Forum urbanisme à la CCLTD
- ✚ 28/02/2022 RDV sur site (Route départementale 10) avec Techniciens du département
- ✚ 02/03/2022 Réunion en Mairie avec ATD16 pour travaux église et aménagement centre bourg

x

✚ **Demande du Maire**

Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant les travaux de voirie communale. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

✚ **Décision modificative au budget**

Monsieur le Maire, rappelle :

l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : " En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ".

Considérant que le budget de la commune ne sera adopté qu'au mois d'avril ;



PILLAC - 16390

Considérant qu'en attendant ce vote, les opérations d'investissement de la Commune continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ;

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater la dépense d'investissement suivante avant le vote du Budget Primitif de 2022 :

ENTREPRISE GOUWY Cyril

COMPTE IMPUTATION : 2135 Opération N°241 Pompes à chaleur

Montant inscrit au BP 2021 : 52 000.00 €

Montant total à payer : 52 253.28 €

Donc crédit à ouvrir au 2135 – 241 : 300.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements situées ci-dessus avant le vote du Budget Primitif de 2022, et que les crédits inscrits ci-dessus seront repris au budget primitif 2022.

Débat d'orientation budgétaire

- *Travaux bâtiments :*

Mr le Maire informe le conseil de sa rencontre, ce matin, en présence de Mr EHRENMANN avec des personnes de l'ATD16 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant l'église d'une part et l'étude d'un projet d'aménagement du centre bourg.

En résumé, pour l'église, l'ATD16 propose dans un premier temps de faire une demande de classement du bâtiment aux monuments historiques auprès de la DRAC ; si le classement est accepté, il pourrait s'en suivre tout un processus d'accompagnement dans les travaux, dirigé par un architecte des bâtiments de France et qui pourraient être subventionnés par l'état, la région et la DRAC.

Est présenté au conseil, deux devis concernant ces travaux ; un devis présenté par les Compagnons de St Jacques de 30 220,25€ et un devis, avec un peu moins de travaux de la société SEBILLAUD de 16 660,80€.

Après un long débat, il est décidé de ne pas lancer le processus de classification de l'église et de faire faire des travaux sous notre propre « expertise et responsabilité ».

Le choix de l'entreprise sera soumis au prochain conseil.

- *Fuite toiture Mairie*

Lors des périodes de fortes pluies, une infiltration se fait dans la salle du Conseil ; il semblerait que cela soit dû à l'entourage en zinc de la fenêtre



PILLAC - 16390

mansardée. Mr EHRENMANN a demandé à Mr MARCADIER d'intervenir sur cette fenêtre en mettant en place un joint silicone étanche.

- *Travaux de curage de fossés*
Deux devis sont présentés par Mr GILLET ; un devis de la société LAFRAIE pour 610,20€ et un devis de la société AGRITP 16 pour un montant de 1505,94€ (métrage plus important). Le devis de la société LAFRAIE est retenu.
- *Achat matériel*
Il est nécessaire de remplacer le taille-haie ; à cet effet Mr AUGUSTE a fait établir des devis. Après discussion, il est retenu le devis concernant un taille-haie STIHL pour un montant de 456,75€ HT de la société SAGOT.
- *Investissement*
Mr le Maire énonce une liste de dépenses concernant le matériel roulant (bus, tracteur) ; il s'agit de remplacement de pièces d'usure et de systèmes de contrôles pour le bus scolaire pour environ 1000€.
Mise en place d'un coffret électrique dans la cour de l'école pour les futurs événements festifs pour permettre le branchement de friteuses électriques et l'alimentation en courant des commerçants dans la cour plus l'éclairage nocturne. Un devis est en cours d'établissement.

Dossier voirie

Mme AUDOIN et Mr GILLET nous informe que les voies retenues ont fait l'objet d'un chiffrage par le cabinet MERLIN.

Mr le Maire a pu obtenir le tableau 2022 permettant de faire le calcul du reste à charge de la commune en cas de dépassement des travaux ; après discussion, sont retenues les voies suivantes :

- Du Bernou à l'Argilier
- Le Bernou (devant chez P.PETIT)
- Le Bernou jusqu'à la RD709
- Le Bernou (côté Servolles)

Travaux pour un montant de 25 026€ avec un reste à charge pour la commune de 1 109,90€.

Budget CCAS

Le budget CCAS est proposé pour un montant de 1500€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.



PILLAC - 16390

Budget lotissement

Mr le Maire informe le conseil municipal que le budget lotissement a été pourvu par la vente d'un terrain. Cette somme est de 15 036€.

Subventions aux associations

Détail des subventions et participations 2022 voté le 02/03/2022

Commune de Pillac

Articles	Dépenses	Pour Mémoire Budget précé- dent	Mandaté sur 2021	Proposé pour 2022
65548	Contrib.organismes regroupement	600	594.06	620
	Syndicat Intercommunal de la Fourrière16	230	226.32	240
	Eclairage Public (SDEG16) entretien	370	367.74	380
657362	Subv.Fonct CCAS	1400	1400	1500
	C.C.A.S. de Pillac	1400	1400	1500
6574	Subv.Fonct- ass. et autres org. Privés	4975	4925	5075
	Sté de Chasse de Pillac	1150	1150	1150
	A.D.M.R.	100	100	100
	Comité des Fêtes de Pillac	2000	2000	2000
	Bouge ton école	125	125	125
	Association TED16 GDS	100	100	100
	Ass. Promotion du Veau de Chalais	50	50	50
	Participations séjour élèves			100
	MFR	50		
	Ateliers Culture & Loisirs de Pillac (ACL Pil- lac)	1350	1350	1350
	Amicale Laïque de Chalais	50	50	50
	Association "Les chiens de l'espoir"			50
	TOTAL			7195



PILLAC - 16390

Mr le Maire propose d'ajouter à la liste des associations, l'association « Les chiens de l'espoir » qui offrira une alternative par rapport à la fourrière 16 en proposant ses services (capture, stérilisation, remise sur site) quelque soit le nombre d'animaux, contrairement à la Fourrière 16 qui ne se déplace que pour 2 ou 3 animaux minimum par campagne de capture.

Mme BERTHELOMET, qui est en charge des animaux errants sur le territoire communal nous fait part du sérieux de cette association.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Vote des taux d'imposition

Comme promis, la municipalité n'augmentera pas la fiscalité communale pour 2022. Il y aura une substantielle augmentation de la recette due à l'augmentation mécanique des bases d'imposition.

Il est d'autant plus judicieux de ne pas procéder à une augmentation sachant que, de son côté, la CDC va très probablement utiliser ce levier financier pour équilibrer sa comptabilité !

Présentation du budget 2022

La commune n'étant pas en possession de tous les éléments comptables de la part de la trésorerie, le vote du budget est reporté au prochain conseil.

Mise en place d'une enquête publique pour la vente d'un chemin communal aux « Landes »

Mr le Maire informe le conseil que la vente d'un bout de chemin communal évoqué lors d'un précédent conseil doit passer par une enquête publique.

Il rappelle également qu'un chemin rural fait partie du domaine privé de la commune. Il peut être cédé par la commune à un particulier à condition que ce chemin-là ne soit plus ou peu utilisé voire abandonné depuis longtemps.

L'avis du conseil municipal est requis.

Si favorable, une enquête publique de 15 jours doit être organisée mais auparavant, il faudra effectuer un document d'arpentage par un géomètre expert qui délimitera la partie à vendre et en calculera la surface.

Il faudra aussi monter un dossier explicatif pour l'enquête.

Parution de l'avis d'enquête dans la presse locale.

L'avis d'enquête doit être envoyé à tous les propriétaires riverains du chemin à vendre.

Faire attention à ce que la vente de ce chemin n'enclave pas une parcelle.



PILLAC - 16390

Les frais peuvent être payés soit par le demandeur, soit par la mairie soit les deux.

Après débat, Mr le Maire propose au conseil municipal que la vente de ce chemin soit faite pour l'euro symbolique, tous les autres frais (géomètre, publication, frais de notaire, publicité,...) sont au compte du demandeur.

La proposition est acceptée à l'unanimité du conseil municipal.

Questions diverses

- *Mr Philippe KIPP nous fait part d'une communication de Mme la Présidente du Comité des fêtes :*

« D'après les éléments en ma possession, la Frairie est sous pilotage du comité des fêtes. Cependant, si les idées fusent, nous manquons cruellement de bras.

Rassurez-vous, le travail de préparation est déjà très bien avancé. Tout cela ne nécessite pas de bras musclés mais seulement un téléphone ou un mail. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est :

- des grands costauds, pour le montage des infrastructures.
- des cuisiniers ou cuisinières, pour le repas du dimanche midi.
- des barmen pour la buvette, ainsi que toutes les bonnes volontés.

L'idéal serait que TOUTES les associations pillacoises participent à cet évènement :

- le Comité des Fêtes garde le pilotage et le financement de la Frairie,
- les Chasseurs (comme par le passé et s'ils le désirent) fournissent la viande pour le repas, les Ateliers Culture & loisirs fournissent leur carnet d'adresse et éventuellement des innovations.

Le but est de maintenir la tradition de la fête en tentant de la renouveler et de la mettre au goût du jour au fil des années pour amener plus de monde et faire de notre village un nouveau centre d'intérêt. »

Mr le Maire demande à Mme Sandrine AUDOIN si elle maintient sa démission au poste de trésorière du Comité des fêtes. Mme AUDOIN confirme sa démission et informe le conseil qu'une assemblée générale aura lieu prochainement pour le remplacement du poste.

Mr le Maire informe le conseil que Mme Marie-Thérèse STREIFF se propose au poste de trésorière.

- Mr Philippe KIPP informe le conseil que suite au Forum des associations de St Séverin du 4 décembre 2021, et à la venue de quelques Pillacois (peu nombreux...), Le Comité des Fêtes de St Séverin offre des repas, y compris pour les conjoints, le 12 mars prochain. Contacter Mr KIPP pour une inscription éventuelle.



PILLAC - 16390

- Mr le Maire informe le conseil sur le déploiement de la fibre optique sur PILLAC ; le déploiement est prévu pour le 1^{er} semestre 2023. L'organisme en charge du déploiement, est dans une situation financière délicate et assume ce retard dû à plusieurs facteurs et a informé les conseillers communautaires qu'en plus du retard, il y aura des problèmes concernant certains hameaux ; en effet, en dessous de 5 points de raccordement, il sera considéré que ces points seront des points dits « prises isolées » et subiront de fait, un retard supplémentaire entre 6 à 18 mois. Il est donc d'ores et déjà conseillé de se tourner vers des opérateurs alternatifs pour du haut débit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire

Le secrétaire de séance